

---

## Quand on aime, on ne compte pas : Le 14 juillet 1789, la France comptait autant d'heures légales que de provinces. Vrai ou faux ?

01-07-2017

avec

- Réponse : vrai

-

Sous l'Ancien Régime, l'heure officielle (on dirait aujourd'hui légale) était donnée par les cadrans solaires.

-

Comme aucune correction n'était pratiquée pour tenir compte des longitudes, l'heure n'était pas la même à Paris, Strasbourg et Brest.

- Ce n'est qu'au cours du XIXe siècle, avec les débuts du chemin de fer, que se prit l'habitude d'adopter une heure commune sur l'ensemble du territoire métropolitain.